



# Séminaire de Présidence de l'UE pour la Région de l'Afrique de l'Ouest

RAPPORT DU SEMINAIRE DE PRESIDENCE DE L'UE POUR LA REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST : RENFORCER  
LE RÔLE DU SUIVI PARLEMENTAIRE ET DU CONTRÔLE BUDGETAIRE DANS LE DEVELOPPEMENT AFRICAIN :  
LE NEPAD ET LE PDDAA, **COTONOU, 3-4 OCTOBRE 2007**



## Contrôle et suivi des budgets: vers un budget agricole de 10%

Les parlementaires ont étudié leurs efforts nationaux en vue d'efficacité parlementaire du budget et de son contrôle pour l'appropriation parlementaire des programmes de l'Union Africaine, le NEPAD et le PDDAA P 3

### CONTENU

• Le Mot de bienvenue du Président	2
• Résultats du séminaire	3
• Contexte	4-5
• Discours	6-9
• Plans d'actions	10-14
• Liste des participants	15
• Colophon	16

## Identifier des actions concrètes et élaborer des outils de suivi dans le cadre de l'action parlementaire nationale

Des plans d'actions ont été établis, en groupes de travail, définissant des actions parlementaires prioritaires à mettre en place dans chaque pays P 10

## La Promotion du PDDAA dans le contexte du NEPAD

**M**r. Pär Granstedt, Secrétaire Général de l'AWEPA, a souligné l'importance de cette rencontre à Cotonou, comme une opportunité à saisir par les participants en vue de s'approprier les programmes NEPAD1 et PDDAA2 et d'échanger et partager leurs expériences en matière de contrôle budgétaire, de développement durable et de gouvernance économique.

Il a rappelé que le rôle du suivi parlementaire et du contrôle de budget est crucial pour le développement de l'Afrique ; et que les parlementaires en Afrique et en Europe peuvent effectuer leur rôle de suivi en support du travail de développement à travers les contrôles budgétaires et législatifs. Aussi, comme l'Union Africaine et le NEPAD ont proclamé l'accélération de l'implémentation du CAADP au niveau national de très haute priorité, cette accélération est également devenue la priorité du programme « Mobilisez les parlements pour le NEPAD (MPN) en vue d'atteindre les OMD » (voir ci-dessous).

Mr. Granstedt a ensuite mis l'accent sur le fait que la capacité de contrôle parlementaire du développement agricole est surtout fondamentale dans la visée du premier OMD, à savoir l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté. La déclaration de Paris, quant à elle, fournit la base d'une consolidation d'un partenariat des deux continents.

Il a alors présenté les objectifs du séminaire :

- Approfondir l'expertise parlementaire au niveau du suivi parlementaire et du contrôle de budgets, surtout par rapport

au NEPAD et au PDDAA pour renforcer les capacités au niveau du suivi parlementaire et du contrôle de budgets soutenant la bonne gouvernance;

- Approfondir l'expertise parlementaire sur le CAADP (y compris les thèmes de réduction de la pauvreté (développement rural et genre), et de développement durable (changements climatiques);
- Sensibiliser les parlementaires européens par rapport à leur rôle à mettre en avant le contrôle de l'aide au développement publique (et basé sur la Déclaration de Paris) ;
- Assister les parlementaires à établir des listes de priorités par rapport à l'implémentation nationale du PDDAA, en identifiant les actions parlementaires nécessaires pour rendre le contrôle budgétaire plus efficace ;
- Développer des recommandations par rapport à ce que les parlementaires sont en mesure de faire au niveau des procédures parlementaires et des législations permettant un contrôle budgétaire efficace relatif au NEPAD et au PDDAA.
- Faciliter un échange entre les parlementaires africains et européens sur le rôle que les parlementaires européens peuvent jouer dans le soutien de l'implémentation



Mr. Granstedt, Secrétaire Général de l'AWEPA et Son Excellence Nago, Président de l'Assemblée Nationale du Bénin

du PDDAA et du contrôle des gouvernements en Europe et en Afrique, dans le contexte de l'effectivité de l'aide (Déclaration de Paris).

Mr. Granstedt a remercié l'ensemble des partenaires pour leur dévouement et la bonne coopération pendant la phase du préparatif du séminaire. C'est sous l'hospice de l'Assemblée Nationale du Bénin et en coopération avec le Bundestag allemand, le Centre Parlementaire Canadien (CPC) et l'AWEPA avec le soutien du Parlement panafricain et du Parlement de la CEDEAO, que ce séminaire a été organisé. SIDA (Swedish International Development Cooperation Agency) et la GTZ (Coopération technique allemande) ont également contribué à la réalisation du séminaire.

- 1 Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- 2 Programme Détaillée pour le Développement de l'Agriculture Africaine

## « Mobiliser les parlements pour le NEPAD (MPN) en vue d'atteindre les OMD »

C'est dans le cadre du programme de soutien parlementaire « Mobilisez les parlements pour le NEPAD (MPN) en vue d'atteindre les OMD », qui a pour but de parvenir à une meilleure participation des parlements africains et européens dans le

processus du NEPAD par un renforcement de la sensibilisation et de la promotion de l'action parlementaire dans les domaines du développement relatif à l'initiative NEPAD, que se situe cette activité.

Ce programme résulte d'un accord entre le Secrétariat du NEPAD et l'AWEPA, et reçoit le soutien du Parlement Panafricain, du Forum des parlementaires pour le NEPAD, de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est (EALA), du Parlement de la CEDEAO, du Groupe de Contact de Parlementaires Africains pour le NEPAD (NCGAP), et du Forum Parlementaire de l'Afrique Australe (SADC-PF). Il est financièrement soutenu par SIDA et DANIDA.

Deux autres séminaires régionaux traitant de ce sujet ont également eu lieu en 2007, étant donné que ce programme MPN couvre trois régions africaines (Afrique australe, de l'Est et de l'Ouest). Le premier a été organisé en Afrique du Sud (17-18 mars) pour l'Afrique australe, et au Kenya (27-28 septembre), pour l'Afrique de l'Est.

Tous les documents y relatifs sont téléchargeables sur le site de l'AWEPA ([www.awepa.org](http://www.awepa.org)) sous la rubrique « Projects » et à la date du séminaire. Les rapports des conférences peuvent être téléchargés sur le site sous la rubrique « Ressources », ou commandés directement.

Un suivi national aura lieu en 2008 pour chacun des pays participants.



## Préparation, contrôle et suivi des budgets relatifs au NEPAD et son PDDAA : vers un budget agricole de 10%

Les parlementaires ont étudié leurs efforts nationaux en vue d'efficience parlementaire du budget et de son contrôle pour l'appropriation parlementaire des programmes de l'Union Africaine, le NEPAD et le PDDAA. Le PDDAA demande à ce que les pays élèvent les allocations du budget pour l'agriculture au minimum de 10% des dépenses publiques totales des pays individuels pour l'année 2008.

Dans le cadre du séminaire intitulé « Renforcer le rôle du suivi parlementaire et du contrôle budgétaire dans le développement africain : le NEPAD et le PDDAA », une centaine de parlementaires d'Afrique et d'Europe, ainsi que des représentants des organisations internationales et de la société civile se sont rassemblés pendant deux jours afin d'évaluer les efforts nationaux des pays de la CEDEAO dans le but de parvenir à une meilleure participation des parlements africains et européens dans les domaines du développement relatif à l'initiative NEPAD.

### RÉSULTATS

- Les parlementaires de la région de l'Afrique de l'Ouest et d'Europe ont été informés sur l'agenda du PDDAA, surtout en ce qui concerne le rôle que les parlementaires peuvent jouer pour la réalisation des objectifs du PDDAA;
- Le forum fourni par le séminaire, a permis aux parlementaires de la région de l'Afrique de l'Ouest et d'Europe de prendre fait et cause de l'agenda du PDDAA, des besoins spécifiques en développement de l'agriculture de la région de l'Afrique de l'Ouest, incluant les Droits de la Femme;
- Les parlementaires de la région de l'Afrique de l'Ouest ont identifié des mesures pour intégrer plus de supports par rapport aux procédures parlementaires et législatives, permettant un contrôle budgétaire efficace, surtout par rapport au développement agricole, dans leur travail parlementaire. Ils ont d'ailleurs développé un Plan d'Action sur les points discutés ;
- Les parlementaires se sont mis d'accord sur les possibilités d'améliorer la capacité de contrôle par rapport au suivi des promesses faites par les gouvernements, de soutiens agricoles au niveau national et régional (pour ce qui est des parlementaires européens, essentiellement en relation à la Déclaration de Paris);
- Les parlementaires ont identifié leurs besoins de renforcement de capacités en vue d'assurer une amélioration des procédures parlementaires et législatives du contrôle budgétaire.

La nécessité de renforcement des capacités concernant le NEPAD et le PDDAA a été soulevée à maintes reprises par de nombreux intervenants, de même que l'importance d'une meilleure mise-en-œuvre parlementaire de ces programmes.

Lors des groupes de travail nationaux, les parlementaires ont identifié des actions concrètes et ont élaboré des outils de suivi dans le cadre de l'action parlementaire sur le NEPAD et le PDDAA (voir p. 10) en espérant atteindre les résultats ci-dessous à moyen terme :

- Amener, après que le plan d'action soit déposé dans les parlements nationaux, à ce qu'il y ait une meilleure sensibilisation par rapport aux procédures parlementaires et législatives permettant un contrôle budgétaire efficace, surtout à niveau du NEPAD et du PDDAA au sein des parlements nationaux dans la région Ouest Africaine ;
- Des mesures pour intégrer l'agenda du PDDAA dans le travail parlementaire, incluant les Droits de la Femme;

- L'augmentation et la mise à disposition de l'information sur les procédures parlementaires et législatives permettant un contrôle budgétaire efficace par rapport au NEPAD et CAADP contribué à ce que les parlements nationaux améliorent leur contrôle de l'action parlementaire et gouvernementale, nationale et régionale ;
- Les parlements nationaux obtiennent des débats et des prises de décision mieux informés sur le progrès dans le contrôle budgétaire pendant les réunions de comités et les sessions plénières.

Dans la logique du programme « Mobilisez les parlementaires pour le NEPAD en vue d'atteindre les OMD », l'objectif de ce séminaire est de parvenir l'année prochaine, à un suivi national de la mise-en-œuvre des actions identifiées par les groupes de travail pour chacun des pays participants. Ainsi, la session de clôture a accentué l'importance des actions parlementaires nationales, telle que de la création d'espace d'initiatives législatives du suivi de l'exécutif, de commissions spécialisées, ainsi que d'assurer la médiatisation des programmes du NEPAD. C'est dans ce sens que l'ensemble des parlementaires ont souscrit aux objectifs réunis dans le document « Cadre pour l'Action Parlementaire sur le PDDAA » (voir page 13).



La cérémonie de clôture

## Le rôle des parlements africains dans les processus budgétaires<sup>3</sup>

Ce rapport de synthèse a été publié par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) en avril 2007. Il défend l'idée de la participation parlementaire aux processus budgétaires, et souligne que cette participation est l'un des fondements de toute démocratie représentative, car elle est au service de la cause de la bonne gouvernance et de la réduction de la pauvreté.

La réévaluation en Afrique du potentiel inhérent à la participation législative active au processus budgétaire trouve ses origines dans les expériences africaines de démocratisation des années 90. Cette participation promettait davantage d'ouverture à toutes les parties prenantes, groupes marginalisés tels que femmes pauvres, enfants, personnes handicapées et jeunes y compris, et était porteuse d'une meilleure compréhension des besoins et des priorités. La nouvelle conception des pouvoirs législatifs a mis les parlements en position de pouvoir exiger la responsabilisation d'une large palette de parties prenantes, envers lesquelles les parlements étaient à leur tour responsables. Grâce à son « pouvoir du porte-monnaie », un parlement peut directement contraindre le pouvoir exécutif à rendre compte de la répartition budgétaire, et insister sur le fait que celle-ci doit être conforme aux objectifs politiques (réduction de la pauvreté,

traitement équitable des sexes, justice économique, etc.) En cas de désaccord entre les priorités politiques et les budgets, les parlements se trouvent dans l'obligation de rejeter ces derniers. Parallèlement, lorsqu'ils bénéficient d'un soutien important de la part des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (SAI) ainsi que des parties prenantes extérieures, les parlements peuvent suivre l'exécution du budget, conduire des analyses d'impact et procéder à des contrôles dans le cadre de leurs fonctions de supervision. En outre, en vertu de leur pouvoir législatif, les parlements peuvent contraindre le secteur privé, ainsi que les organismes publics et semi-publics à rendre des comptes au nom de l'intérêt public.

A leur tour, ils doivent rendre des comptes aux groupes d'intérêts et sont soumis à l'examen des médias, ce qui renforce l'ouverture démocratique et la transparence. Il est tout aussi important pour les députés (MP) d'être responsables devant leurs propres circonscriptions et partis politiques. En ce qui concerne cet aspect, la tradition et l'environnement politique et législatif dicteront devant qui cette obligation redditionnelle est la plus forte : les partis politiques ou les citoyens. Il est déterminant de comprendre ce partage des engagements étant donné que les intérêts des partis politiques

ne coïncident pas toujours avec ceux du public. Ce cycle de responsabilisation doit permettre aux parlements de s'impliquer dans toutes les étapes des processus budgétaires.

L'histoire africaine est jonchée d'exemples montrant que la centralisation budgétaire dans les mains du pouvoir exécutif n'a jamais apporté davantage de discipline budgétaire, pas plus qu'elle n'a réussi à améliorer les conditions de vie des Africains. Le creusement des déficits, l'aggravation de la dette et de la pauvreté depuis les années 80 illustrent cette conclusion, et réclament des pratiques de gouvernance autres. Au fur et à mesure que s'intensifient les efforts d'implication parlementaire dans les affaires budgétaires, des dispositions et procédures constitutionnelles et institutionnelles devront être clairement réévaluées et renforcées afin de définir limpide la forme et la profondeur d'un tel engagement. Il est évident que les parlements doivent laisser les gouvernements gouverner, mais ils doivent en même temps exercer une vigilance accrue vis-à-vis des activités de ces derniers afin de sauvegarder l'intérêt public et renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques. ●

<sup>3</sup> Extraits de « Le rôle des parlements africains dans les processus budgétaires », UNECA, pp. 1-4 et 59-62.

## L'Agriculture au service du développement : Rapport sur le développement dans le monde 2008<sup>4</sup>

Le 19 octobre 2007, la Banque mondiale a publié le Rapport sur le développement dans le monde 2008, appelant à davantage d'investissement dans l'agriculture dans les pays en voie de développement. Le rapport préconise que le secteur soit placé au centre de l'agenda de développement pour que puissent être atteints les objectifs de réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici à 2015.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'agriculture continue d'être un instrument fondamental pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Dans les pays en voie de développement, trois pauvres sur quatre vivent en zone rurale - 2,1 milliards subsistent avec moins de 2 dollars par jour et 880 millions avec moins d'un dollar par jour - et la plupart tirent leurs ressources de l'agriculture. Étant donné leur situation géographique et leurs domaines de compétence, la promotion de l'agriculture est incontournable pour la réalisation de l'objectif de développement pour le

Millénaire qui vise à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015 et pour poursuivre la réduction de la pauvreté et de la faim pendant les décennies qui suivront. L'agriculture ne suffira pas à elle seule à réduire massivement la pauvreté, mais son rôle s'est révélé particulièrement déterminant dans ce domaine. Dans les pays à vocation agricole, ce qui inclut la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, l'agriculture et les secteurs connexes s'avèrent essentiels à la croissance et pour la réduction de la pauvreté et l'insécurité

alimentaire des masses. Pour que l'agriculture puisse accélérer la croissance économique dans les pays à vocation agricole, une révolution de la productivité au niveau des petits exploitants agricoles est obligatoire. L'importance de l'empreinte écologique de l'agriculture peut être réduite, la vulnérabilité des systèmes agricoles atténuée face aux changements climatiques, et l'agriculture mieux maîtrisée de façon à produire plus de services environnementaux. La solution ne consiste pas à ralentir le développement agricole mais à rechercher des systèmes de production plus viables. La première étape consiste ici à définir les incitations adéquates en renforçant les

<sup>4</sup> Extraits du « Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'Agriculture au service du développement », Banque mondiale, p. 1-2

## Qu'est-ce que le PDDAA ?

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) a été conçu par la FAO et le Comité de pilotage du NEPAD, approuvé par la Conférence des ministres africains de l'agriculture, qui s'est tenue à la FAO à Rome en juin 2002, et auquel l'Union africaine et le NEPAD ont accordé une priorité très élevée.

Le PDDAA a été élaboré afin de promouvoir les interventions qui répondent le mieux à la situation de crise largement reconnue de l'agriculture africaine et met l'accent sur les investissements qui concernent quatre « piliers » à même de faire la différence dans le cadre de la crise agricole africaine :

- étendre les zones agricoles soumises aux mesures de gestion durable des terres et aux dispositifs fiables de régularisation des eaux ;
- améliorer l'infrastructure rurale et les moyens d'accès aux marchés ;
- augmenter les réserves alimentaires et réduire la faim ;
- et encourager la recherche agricole et la diffusion technologique.

Lors du Sommet de l'Union africaine sur l'alimentation (juillet 2003), les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté la dénommée « Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique » et décidé de mettre en œuvre le programme PDDAA en faisant de l'agriculture une priorité et en consacrant au

moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture à l'horizon 2008.

La Déclaration d'Abuja, adoptée lors du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire, le Sommet Poisson pour tous, le Sommet de l'Afrique sur les engrais et le Sommet du cacao, organisé par les ministres de l'agriculture de l'Union africaine à Abuja, Nigeria, le 12 juin 2006, est le plus récent, et peut être vu comme la synthèse de l'ensemble des déclarations précédentes. Le plan d'action en cinq points qui a été



convenu doit par conséquent faire l'objet d'une attention concertée :

- développement de réseaux de commercialisation d'intrants agricoles dans les campagnes africaines ;
  - création de dispositifs nationaux de garantie des prêts pour l'achat d'intrants agricoles ;
  - octroi de subventions « intelligentes » destinées aux petits exploitants pauvres ;
  - création de centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais, élimination des barrières commerciales et promotion de la production locale d'engrais ;
- Les états-membres ont demandé à la Commission de l'Union africaine et du NEPAD d'établir un mécanisme destiné au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja.

droits de propriété et en supprimant les subventions qui encouragent la dégradation des ressources naturelles. Tout aussi impérative est l'adaptation au changement climatique, lequel frappera les agriculteurs pauvres le plus durement - et injustement car ils n'ont que très peu contribué à ses causes. L'agriculture est par conséquent riche de promesses de croissance, de réduction de la pauvreté, et de services environnementaux, mais la concrétisation de ces promesses requiert également la main visible de l'État : fourniture de biens publics essentiels, amélioration du climat d'investissement, régulation de la gestion des ressources naturelles, et obtention des souhaitables résultats sociaux. La poursuite de plans d'action visant à mettre l'agriculture au service du développement requiert que soient améliorées la gouvernance locale, nationale et mondiale de l'agriculture. L'État aura besoin de capacités plus vastes afin de

pouvoir établir une coordination entre différents secteurs et former des partenariats avec des intervenants issus du secteur privé et de la société civile. Les acteurs mondiaux doivent mener à bien un programme complexe d'accords interconnectés et de biens publics internationaux. L'habilitation de la société civile, notamment des associations de producteurs, s'avère essentielle pour améliorer la gouvernance à tous les niveaux.

Le Rapport s'intéresse à trois questions importantes :

- **Quelle contribution l'agriculture peut-elle faire au développement ?** L'agriculture a servi de fondation à la croissance et a permis de faire reculer la pauvreté dans de nombreux pays, mais ces derniers seraient encore plus nombreux à en profiter si les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds remédiaient à leur déficit d'investissement ou à leurs investissements injustifiés dans l'agriculture.

- **Par quels moyens peut-on efficacement mettre l'agriculture au service du développement ?** Les grandes priorités sont l'accroissement des actifs des ménages pauvres, de la productivité des petits producteurs - et de l'agriculture en général - et la création d'opportunités au sein de l'économie rurale non agricole que les ruraux pauvres pourraient saisir.
- **Quelle est la meilleure manière d'exécuter les plans d'action pour mettre l'agriculture au service du développement ?** La conception de mesures et de processus de décision mieux adaptés aux situations économiques et sociales de chaque pays, la mobilisation du soutien politique et l'amélioration de la gouvernance dans l'agriculture.

Pour télécharger le rapport intégral, cliquer sur l'onglet « Données et recherche » du site Internet de la Banque mondiale : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

Discours d'ouverture

## « Le NEPAD et le PDDAA : des opportunités pour l'agriculture africaine »

Les intervenants ont mis l'accent sur le fait que l'Afrique, en dépit de ses énormes richesses en ressources naturelles et en ressources humaines de plus en plus qualifiées, demeure un continent sous développé dont le défi majeur reste aujourd'hui la satisfaction des besoins pressants en produits agricoles et forestiers. Aussi, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) constituent-ils le socle sur lequel le continent africain doit se bâtir.

L'Honorable Dr. André Dassoundo, Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale du Bénin, après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié l'AWEPA de cette initiative en terre béninoise, a dit que « le séminaire doit donner plus de visibilité au NEPAD et au PDDAA ». Dr. J.P Koyo, Représentant du Directeur Général de la FAO, lui, évoque le dilemme de l'agriculture africaine face aux changements climatiques. Il insiste sur la nécessité pour les Etats de « mettre l'accent sur les recommandations des conférences de Rio de Janeiro, de Stockholm et de Kyoto ». Pour Son excellence Monsieur Conze, Ambassadeur de

l'Allemagne au Bénin, le NEPAD est un point focal dans les relations entre l'Afrique et son pays. Il considère que les parlementaires africains ont un rôle majeur à jouer pour la réussite du NEPAD. Evoquant le prochain sommet de Lisbonne, il souhaite que tous les Chefs d'Etats africains puissent y participer et que cette rencontre permettra de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour l'atteinte des OMD. Le Prof. Herta Däubler-Gmelin, parlementaire allemande et Présidente de la section AWEPA du Bundestag, qui est à l'origine de la réalisation de ce séminaire soutient que le Parlement allemand continuera à coopérer

## Le triple rôle des parlementaires : voter, contrôler et assurer le suivi

Les parlementaires ont la mission de traduire les aspirations des populations dans les textes législatifs et d'expliquer à l'opinion publique, les principaux enjeux ainsi que les politiques et les stratégies mises en œuvre dans le cadre du NEPAD et du PDDAA. Ils ont aussi la lourde mission de voter les autorisations de ratification des crédits affectés à la réalisation des objectifs du NEPAD et du PDDAA et d'assurer le suivi et le contrôle de leur mise en œuvre.

Son Excellence Mathurin Coffi Nago, Président de l'Assemblée Nationale du Bénin regrette la situation de l'Afrique marquée par des conflits et la pauvreté malgré les énormes ressources dont elle dispose. Il rappelle que le développement économique et la modernisation de l'agriculture sont des objectifs importants du NEPAD. Pour lui, le PDDAA est la voie pour atteindre ces objectifs. Il en appelle à une solidarité entre pays africains et la nécessité pour les parlementaires de traduire les attentes des populations en législations. Il plaide pour un échange d'expériences entre parlements en matière budgétaire pour faciliter le développement social des Etats africains. Le NEPAD bénéficie d'une attention particulière pour le Bénin qui a ouvert un Secrétariat à Cotonou depuis 2002 pour coordonner les différentes activités, soulignera t-il.

Monsieur Pascal Irénée Koupaki, Ministre d'Etat chargé de l'économie, du développement, de la prospective et de l'évaluation de l'action publique, représentant le Chef de l'Etat du Bénin dira,



Cérémonie d'ouverture

avec les parlements africains qui ont un rôle clef à jouer pour la promotion du NEPAD. Le Professeur rappelle que pour réaliser un développement stable envers une démocratie capable de combattre la faim et la pauvreté, les rôles de députés sont :

- d'être responsables, et de représenter les intérêts des populations qui les ont élus ;
- de combattre la corruption ;
- d'influer et de décider du budget de l'Etat
- de contrôler le pouvoir exécutif, la politique et les budgets des gouvernements.

dans son message, que le NEPAD est une opportunité pour la suppression de la pauvreté en Afrique parce que son objectif est d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable. Il invite les participants à adopter à l'issue de leurs travaux un plan d'action pour atteindre les objectifs du NEPAD et du PDDAA. Il termine en invitant les parlementaires à créer les conditions d'une synergie avec la société civile et les autres partenaires pour atteindre ces objectifs.

### Débat général

#### « Mettre en place un réseau parlementaire pour le NEPAD dans les parlements »

Les participants ont tous reconnu l'importance du NEPAD mais ont déploré les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Aussi, plaident-ils pour sa vulgarisation.

Les difficultés du NEPAD remontent à sa création. Son mode de fonctionnement n'a pas permis jusqu'ici de faire propager ses nobles idéaux. Toutefois, le



Le Président de l'Assemblée Nationale du Bénin

## Premier panel

## Le rôle des parlements dans le processus du NEPAD

**L**a première séance, présidée par Madame Mercy Almona-Isei, député à la Chambre des Représentants de la République Fédérale du Nigeria et Présidente pour l'Afrique de l'Ouest du Réseau Parlementaire de la Banque Mondiale, a porté sur le rôle des parlements dans le processus du NEPAD.

Professeur Herta Däubler-Gmelin, Présidente de la section AWEPA du Bundestag

### « Les parlementaires doivent se donner les moyens de vérifier les aides budgétaires »

La députée Däubler-Gmelin a exposé l'expérience du Bundestag en matière de contrôle budgétaire. Les spécificités de ce système ont été relevées et concernent la participation du parlement dans la préparation du budget et la possibilité pour le Bureau Fédéral d'audit de descendre à l'Assemblée pour faire un rapport. Elle a suggéré que les parlementaires se donnent



les moyens pour vérifier les aides budgétaires. Elle pense que pour améliorer le contrôle budgétaire, le plus important est de voir comment les changements positifs peuvent être réalisés plutôt qu'à déplorer les faits malheureux qui freinent ce contrôle.

L'Honorable Wycliffe Oparanya, Président de la Commission des finances du Parlement Panafricain

### « Les parlementaires ont un grand rôle à jouer dans la vulgarisation du NEPAD »



Le député Oparanya a décrit les activités du parlement panafricain en précisant les limites qui ne lui permettent pas d'aborder les problèmes auxquels sont confrontés les peuples africains. Prenant l'exemple du Kenya, il a montré que la plupart des citoyens ignorent le rôle du NEPAD. Pour lui, les parlementaires ont un grand rôle à jouer dans la vulgarisation du NEPAD. Dans le sens de rendre plus fortes les institutions, il a plaidé, s'il était nécessaire, pour une relecture des Constitutions des pays africains dont les dates de mise en vigueur remontent

à plusieurs années et ne cadrent plus avec les réalités du moment.

Mr Alfa Niaki Barry, Secrétaire général du Forum des parlementaires africains pour le NEPAD

### « Eviter que le NEPAD ne soit une illusion de plus »

Monsieur Barry pour sa part, a d'abord fait l'historique de la mise en place du NEPAD et du forum des parlementaires. Il a par ailleurs rappelé que l'Afrique traverse une période de morosité et de désengagement de la société civile. A cet égard, il a salué l'initiative d'AWEPA qui est nécessaire dans le contexte actuel de démobilisation des énergies acquises lors de la création du NEPAD. Il a suggéré de prendre des initiatives concrètes pour éviter que le NEPAD ne soit ni une illusion de plus ni un concentré de nobles intentions.

Dr Edwige Adekambi, Assistante du Représentant Résident de UNFPA

### « Les parlements ont pour rôle essentiel d'intégrer le développement durable dans les politiques mises en œuvre dans les pays »

Le Docteur Edwige Adekambi a passé en revue, l'état des lieux de la situation économique en Afrique caractérisée par un taux de croissance relativement bas par rapport au taux galopant de la population africaine. Selon, le Dr Adekambi, pour assurer une croissance durable, l'Afrique devra-t-elle :

- identifier les obstacles à la croissance et valoriser les politiques sectorielles à travers des mécanismes appropriés d'incitation afin de mieux orienter les ressources vers les secteurs qui présentent le plus fort potentiel de croissance, de création d'emploi et de génération de revenus ;
- s'assurer qu'une bonne partie des fruits de la croissance soit investie dans le capital humain et les infrastructures.

### « Les obstacles au contrôle budgétaire »

**L**es parlementaires ont insisté sur les obstacles qu'ils rencontrent dans le cadre du contrôle budgétaire.

Le Libéria a évoqué la situation de son pays où lorsque le parlement n'approuve pas le budget, il subit la sanction de la dissolution. Il y a donc un besoin d'institutions plus fortes pour mieux contribuer à l'amélioration des conditions du peuple. L'Honorable Haruna Bayiriga s'interroge sur le crédit à accorder au contrôle budgétaire dans un contexte où les ministres chargés de l'exécution du budget sont en même temps députés et membres du parlement.

NEPAD est une chance qu'il faut améliorer. D'après le Député ghanéen Kofi Frimpong, les parlementaires doivent s'impliquer davantage pour un meilleur succès du NEPAD et pour l'avènement au sein de chaque parlement d'un Réseau parlementaire actif pour le NEPAD. Il souhaite également que l'exemple de la Cellule d'Analyse des Politiques de Développement à l'Assemblée Nationale (CAPAN) du Bénin fasse école au niveau de la sous région afin de renforcer les capacités des parlements.

## Deuxième panel

## Suivi parlementaire et contrôle du budget

Le Panel a été présidé par Mr. Khalifa Abacabar Sall et a porté sur le suivi parlementaire et le contrôle du budget.

Honorable Brunhilde Irber, député allemande

« La qualité de la gestion est essentielle pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement »

Madame Brunhilde Irber a partagé avec les participants, la procédure budgétaire telle que conduite en Allemagne et insisté sur le fait que le contrôle budgétaire dans son pays s'exerce aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau local. Elle a expliqué que dans le cadre du contrôle parlementaire des budgets publics dans le contexte de la coopération au développement, le moindre sous reçu par le gouvernement fédéral de l'Allemagne doit requérir l'approbation du Bundestag qui s'appuie sur la Commission en charge du budget. Elle a conclu que la qualité de la gestion est essentielle pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et que son efficacité détermine le succès ou l'échec de l'aide budgétaire.



Hon. Irber et Madame Akplogan Dossa

Madame Huguette Akplogan Dossa, Coordonnatrice nationale de Social Watch Bénin

« Contribuer à l'élimination de la pauvreté »

Madame Huguette Akplogan Dossa a présenté son Organisation, le Réseau Social Watch-Bénin constitué en six groupes thématiques de contrôle citoyen organisé

autour des douze cibles relatives au Objectifs du Millénaire pour le Développement par le Bénin dont celui dénommé « Pauvreté et Autosuffisance Alimentaire ». Le dernier a pour mission d'évaluer, à travers la surveillance périodique des programmes/projets des ministères, la manière dont ils contribuent à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim au Bénin.

Honorable Vicky Katumwa Mukalay, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Afrique centrale (RFPAC)

« Comblent le retard sociopolitique de la femme par rapport à l'homme »



L'honorable Vicky Katumwa Mukalay, a abordé les aspects du genre dans le suivi parlementaire et le contrôle du budget. Elle a expliqué que la notion de budgétisation favorable au genre est liée au processus d'élaboration du budget de l'Etat et des entités publiques et qui se fixent pour but de prendre en compte la promotion égale de l'homme et de la femme ainsi que la

nécessité de combler un tant soit peu, le retard sociopolitique de la femme par rapport à l'homme.

Aussi s'agit-il d'un budget qui prévoit des crédits substantiels aux fins d'atteindre ce but, en particulier les crédits destinés à la réalisation des programmes d'action du ministère ayant en charge la promotion de la condition féminine.

Joe Frans, ancien Député suédois

« Promouvoir le dialogue parlementaire »

Monsieur Joe Frans a axé son intervention sur la Déclaration de Paris relative au dialogue parlementaire et à l'efficacité de l'aide au développement adoptée en mars 2005 à la suite de la Consensus de Monterrey. Cette déclaration spécifie des indicateurs, un planning et des objectifs. C'est un processus qui nécessite l'appui et la contribution des parlements pour un meilleur impact dans toutes les structures démocratiques de la société.



Débat général

« Suivre la question du genre lors de l'élaboration du budget »

Au cours des débats, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de suivre de très près la question du genre lors de l'élaboration des budgets en veillant à ce que des dotations soient accordées aux ministères sectoriels. En ce qui concerne les autorisations de ratification de crédits accordés par le parlement, ils ont déploré le manque de suivi une fois la ratification accordée.

## Troisième panel

## Les parlements et les défis pour le futur : développement durable, changement climatique et le secteur vert

Les travaux du troisième panel sous la présidence de l'Hon. Haruna Bayiriga, député du Ghana.

Dr Gabriel H. Abebe, Directeur des recherches et du développement des céréales alimentaires dans les zones semi-arides (SAFGRAD) de la Commission de l'Union africaine

### « LE NEPAD, une réponse à la politique de l'Afrique »

Le Dr Abebe a fait l'état des lieux de l'agriculture africaine et de ses différentes implications dans le développement. Il a par ailleurs évoqué le rôle des parlements dans la promotion du développement de l'agriculture et dans le contrôle budgétaire :

- Mettre en place un environnement adéquat (par exemple adoption de nouvelles lois, révision de celles)
- S'assurer que les politiques sont efficaces et visent à promouvoir les principes du PDDAA
- Exiger que l'Exécutif informe régulièrement le parlement
- Encourager et faciliter les allocations budgétaires pour l'agriculture

Les défis :

- Encourager des programmes nationaux
- Renforcement des capacités à différents niveaux
- Renforcement des institutions
- Renforcement effectif du partenariat
- Mobilisation des Ressources

Mr Moïse Mensah, membre de l'Alliance pour la révolution verte en Afrique, ancien ministre des finances du Bénin

### « La révolution verte est une nécessité parce qu'en Afrique, la sécurité et les conditions de vie et de nourriture se détériorent »

Monsieur Mensah a fait une communication sur le développement durable en mettant en exergue les difficultés liées à la consommation, les conditions de vie, la pauvreté, les problèmes de l'agriculture et sur la nécessité de promouvoir la révolution verte. Le monde est caractérisé par l'épuisement des ressources naturelles avec

des dommages sérieux à l'environnement. Dans ce contexte, des pays africains sont confrontés avec le défi de réconcilier la croissance économique qui est un préalable au développement social à une gestion vertueuse des ressources naturelles qui est une condition pour le développement soutenable. Le défi du développement soutenable est à plusieurs facettes. Il inclut, en premier lieu, la nécessité d'adapter la croissance à la population.

La révolution verte est une nécessité parce que l'Afrique est le seul endroit au monde aujourd'hui où la sécurité et les conditions de vie et de nourriture se détériorent. La raison de cette pauvreté est le fait que les millions de fermiers à échelle réduite - la plupart des femmes - ne peuvent pas cultiver et vendre assez de nourriture pour soutenir leurs familles et communautés.

Mr Moïse Sonou, chargé de la mise en valeur des terres et des eaux de la Représentation pour le Bénin de la FAO

### « Les parlementaires doivent œuvrer pour la ratification des trois Conventions issues du sommet de Rio et relatives à la désertification, au changement climatique et à la biodiversité »

Monsieur Sonou a dégagé les impacts biophysiques touchant les ressources naturelles (terres, sols et eaux) et les impacts socioéconomiques liés à la réduction du Produit National Brut, aux fluctuations des prix agricoles et à l'insécurité alimentaire accrue.

Sur l'élaboration du PDDAA, il a rappelé l'historique du programme dont le premier acte remonte au 9 juin 2002 à Rome où 251 milliards de dollars US ont été prévus pour sa mise en œuvre jusqu'en 2015. Le sommet de Maputo de juin 2003 a suggéré la mise en œuvre dudit programme tant au niveau national, régional que continental et a décidé que chaque Etat alloue au moins 10% de son budget à l'agriculture et au développement rural sur une période de cinq ans. Il plaide enfin pour que les parlementaires œuvrent en faveur de la ratification des trois Conventions issues du sommet de Rio et relatives à la désertification, au changement climatique et à la biodiversité ainsi qu'au renforcement de l'efficacité des lois et règlements spécifiques au développement durable.

Tony Worthington, Consultant Programme Research into Use

### « Mettre la recherche scientifique au service de l'agriculture »

Monsieur Worthington, a mis l'accent sur les difficultés de l'agriculture africaine et sur la volonté des Etats de consacrer 10% de leur budget à ce secteur vital.

Pour lui, si on veut atteindre les OMD, il faut nécessairement développer l'agriculture et les ressources naturelles, d'où la nécessité d'intégrer la recherche scientifique dans ce domaine.

Il considère que les parlementaires sont l'interface entre le gouvernement central et les gouvernements locaux. Cela est d'autant plus important que beaucoup de pays ont initié la politique de décentralisation.



Mr. Tony Worthington, Dr. Gabriel H. Abebe, Mr. Haruna Bayiriga, Mr. Moïse Mensah, Mr. Moïse Sonou

## Groupes de Travail

# Identifier des actions concrètes et élaborer des outils de suivi dans le cadre de l'action parlementaire nationale

Cette session avait pour but d'entreprendre une évaluation détaillée du cadre législatif et réglementaire permettant de renforcer le rôle du suivi parlementaire et un contrôle budgétaire efficace, afin de promouvoir la bonne gouvernance et le développement socio-économique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Pour ce faire, des groupes de travail ont été formés au niveau national. Une séance d'introduction sur les méthodes de travail et les objectifs de la session, par un expert, a précédé la formation des groupes de travail.

### OBJECTIFS

Les objectifs de cette session ont consisté à :

- Assister les parlementaires à établir des listes de priorités par rapport à l'implémentation nationale du NEPAD et du PDDAA, en identifiant les actions parlementaires nécessaires pour rendre le contrôle budgétaire plus efficace.
- Amener les parlementaires à identifier leurs besoins de renforcement de capacités pour assurer une amélioration des procédures parlementaires et législatives du contrôle budgétaire.

Pour ce faire, ils ont travaillé sur base de trois documents :

#### 1. Le Rapport d'évolution des actions parlementaires

Consistant à remplir un tableau en fournissant des informations concrètes (une évaluation) sur les évolutions des actions parlementaires en matière du NEPAD et du PDDAA, au sein de leurs politiques nationales ;

#### 2. Le Plan d'action comme suivi du séminaire

Consistant à établir un projet de plan d'action définissant des actions parlementaires prioritaires à mettre en place dans chaque pays afin de soutenir le développement économique, et d'évaluer les outils et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action.

#### 3. Le Cadre pour l'Action Parlementaire sur le NEPAD ET PDDAA

Consistant à l'élaboration de recommandations pour les plans d'action nationaux en vue de procédures et législations parlementaires permettant un suivi et un contrôle budgétaire efficace, quant à la bonne gouvernance et au développement socio-économique, et en particulier, relatif

à la mise en œuvre du NEPAD et du PDDAA. Les recommandations couvrent aussi le soutien parlementaire régional en Afrique de l'Ouest et au niveau Panafricain.



Un des groupes de travail débattant le statut de leur parlement et des actions concrètes à entreprendre

### RÉSULTATS

Les parlementaires ont reconnu que le NEPAD et le PDDAA n'avaient pas encore de cadre juridique approprié dans leurs différents parlements, cependant des actions parlementaires et des affectations budgétaires allouées dans l'esprit du NEPAD étaient déjà mises en place. Après analyses de l'évolution du NEPAD et du PDDAA, voici quelques exemples des résolutions prises par les parlementaires :

Catégories d'action	Action	Impact visé par l'action	Structure parlementaire responsable	Évaluation des besoins	Délai
<b>BENIN</b>					
<b>Législation/ Réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser le budget 2008 par rapport aux objectifs du NEPAD</li> <li>- Faire intégrer les objectifs du NEPAD et du PDDAA dans les lois des finances à partir de 2009</li> <li>- Enclencher un processus de transformation du NEPAD et le PDDAA en programme de l'Union Africaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire le gouvernement à percevoir la nécessité d'opérationnalisation</li> <li>- Jeter les bases d'un encrage institutionnel du NEPAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau en liaison avec la commission des finances et du plan</li> <li>- Le Président du Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités et réunion avec les parties prenantes</li> <li>- Atelier à thème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 Novembre</li> <li>- 1ère session ordinaire 2008</li> <li>- en 2009</li> </ul>
<b>Surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questions au gouvernement</li> <li>- Collecte des informations</li> <li>- Visite de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener le gouvernement à faire le point de ses actions en matière de NEPAD et de PDDAA</li> <li>- Assurer l'évaluation de la réalisation effective des projets du NEPAD et du PDDAA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau en liaison avec les commissions concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes, mission sur le terrain</li> <li>- Réunion avec les parties prenantes</li> </ul>	
<b>Budget</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter le réseau NEPAD d'un budget conséquent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La concrétisation des actions prévues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bureau de l'Assemblée Nationale et le réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration du budget</li> </ul>	

Catégories d'action	Action	Impact visé par l'action	Structure parlementaire responsable	Évaluation des besoins	Délai
<b>CÔTE D'IVOIRE</b>					
<b>Législation/Réglementation</b>	- Créer un espace de débat et d'examen des lois et réglementations actuelles et/ou modifications	- Améliorer le NEPAD et le PDDAA	- Comité Affaires Etrangères	- Réunion avec les parties concernées ensemble	
<b>Surveillance</b>	- Questions d'information parlementaire sur le NEPAD	- Efficacité	- Enquête-mission par le réseau		
<b>GHANA</b>					
<b>Législation/Réglementation</b>	- Soumettre le document NEPAD à l'Assemblée sous la forme d'une motion	- NEPAD sera reconnu des députés et du parlement	- Commission mixte chargée des Affaires étrangères, de l'Agriculture et de la Réduction de la pauvreté	- Renforcement des capacités et formation - Ateliers - Capacité de recherche - Soutien informatique	- 7 novembre 2007
<b>Surveillance</b>	- Demander au gouvernement d'informer le Parlement sur le rapport d'évolution des travaux du NEPAD	- Fournit au parlement une plateforme permettant d'examiner les actions entreprises par le gouvernement par rapport au NEPAD	- Direction de l'Assemblée	- Réunions des parties prenantes (par exemple secteur privé, médias)	
<b>Budget</b>	- Demander une augmentation d'au moins 10 % du budget conformément au document PDDAA	- Pour assurer une meilleure sécurité alimentaire et ainsi réduire la pauvreté	- Commission Agriculture et Affaires étrangères	- Réunions des parties prenantes (par exemple secteur privé, médias)	
<b>GUINÉE</b>					
<b>Législation/Réglementation</b>	- Création de réseau - Institution d'une journée du NEPAD (pour informer et médiatiser)	- Population - Maître thème	- Commission des Lois	- Commission Finances - Commission Contrôle	2007-2008
<b>Surveillance</b>	- Création réseau	- Suivi - Evaluation	- Commission de Contrôle	- Commission Finances - Commission Contrôle	2007-2008
<b>LIBÉRIA</b>					
<b>Législation/Réglementation</b>	- Des projets de lois doivent être élaborés et présentés au corps législatif pour examen - Échange de parlementaires afin de promouvoir les exemples et les idées - Programmes de sensibilisation	- Sensibilisation	- Cabinet du président et direction de l'Assemblée	- Audition publique renforcement des capacités	1-4 semaines
<b>Représentation/Travail de terrain</b>	- Radio/Médias, Discours publics		- Direction de la Chambre des députés	- Échange/exposition - Guide expert technique et matériel	1-4 semaines
<b>Autre</b>	- Adoption de la législation transposant adéquatement les stratégies NEPAD et CAADP dans la loi		- Commission Finances - Commission Affaires internationales - Exécutif	- Décider des affectations budgétaires	3 mois et plus
<b>MALI</b>					
<b>Législation/Réglementation</b>	- Création de cellule de NEPAD et les textes y afférant	- Perquisition support juridique	- Assemblée Nationale	- Renforcement des capacités	
<b>Surveillance</b>	- Création de réseau ; organiser des journées d'informations médiatisés	- Appropriation du concept	- Commission NEPAD	- Mission sur le terrain	
<b>SRP/PDN*</b>	- Tout intégrer dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	- Meilleur développement socio-économique	- Commission parlementaire	- Obtention information - Révision de la SRP	

\* Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et Plan de développement national (PDN)

Catégories d'action	Action	Impact visé par l'action	Structure parlementaire responsable	Évaluation des besoins	Délai
<b>NIGER</b>					
<b>Législation/ Réglementation</b>	- Inventorier les textes législatifs et réglementaires existants - Elaborer les projets et ou propositions de lois - Révisions des lois	- Formalisation - Appropriation	- Commission Permanentes - Réseaux parlementaires - Questions au gouvernement	- Commissions - Réseaux	- 2 ans
<b>Surveillance</b>	- Confronter l'inventaire aux besoins - vérifier les lois émises	- Atteindre les OMD - Réduction de la Pauvreté	- Commission d'enquêtes - Motions de censure	- Questure	- Permanent
<b>SRP/PDN</b>	- Idem	- Réduction de la Pauvreté	- Commission Développement rural - Réseau	- Questure	- Permanent
<b>NIGÉRIA</b>					
<b>Législation/ Réglementation</b>	- Adopter un projet de loi révisé/nouveau	- Donner un soutien législatif et renforcer la capacité institutionnelle	- Commissions permanentes	- Renforcer la sensibilisation des décideurs	2007-2008
<b>Budget</b>	- Obtenir et discuter les informations concernant le budget - Rédiger une motion destinée à l'ajustement du budget	- Assurer la mise en œuvre du CAAPD	- Commissions chargées des affectations Finances Lutte contre la pauvreté, NEPAD, Agriculture Objectifs de développement du Millénaire	- Renforcer la sensibilisation des décideurs	2007-2008
<b>Représentation/ Travail de terrain</b>	- Organiser des réunions parlementaires avec les parties prenantes et discuter les changements de lois avec elles - Faire des discours publics/rédiger des articles pour les journaux	- Sensibiliser afin de permettre une meilleure prise de conscience	- Commissions chargées des affectations Finances Lutte contre la pauvreté, NEPAD, Agriculture Objectifs de développement du Millénaire	- Renforcer la sensibilisation des décideurs	2007-2008

## « Le parlement de la CEDEAO mesure votre volonté de réhabiliter une initiative continentale unanimement considérée comme salutaire....»

Lors de la cérémonie de clôture, le Député du Cap Vert Emmanuel Da Cruz, vice-président du Parlement de la CEDEAO a assuré les participants du soutien du Parlement de la CEDEAO qui a créé une commission spécialement chargé du NEPAD.

Les thèmes qui ont constitué la substance de la rencontre de Cotonou parlent d'eux-mêmes par l'évidence de leur pertinence, leur fort impact sur le vécu des populations et de leur apport à la bonne gouvernance et au développement socio économique des Etats, dira le Député Da Cruz. Il pense que le NEPAD suscite un immense espoir en Afrique. Certes, plusieurs années après son lancement, il faut effectivement reconnaître qu'un certain scepticisme commence à percer dans le discours et les attitudes de la classe dirigeante, voire des populations. Mais à la lumière de ce qui a été entendu au cours des travaux, les perspectives qui ouvrent la mise en œuvre du NEPAD

doivent plutôt inciter à l'effort et à la remise en cause des pratiques économiques et politiques, ainsi qu'à une nouvelle lecture des relations avec l'ensemble des partenaires, notera t-il.

Les débats auront permis d'associer le souci de revigorer le NEPAD à la nécessité de mieux préparer les parlementaires à la bonne conception des lois de finances et à l'exercice d'un contrôle avisé de l'exécution budgétaire par les gouvernements. La mention faite spécialement au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) entre dans cette commune préoccupation. Le suivi de la réalisation du NEPAD tout comme

l'essor de l'agriculture africaine, interpellent les parlementaires. Leur rôle est certes de veiller à la gestion saine et transparente des économies par le biais de mesures législatives et du contrôle de l'exécutif, mais aussi de sensibiliser les concitoyens, de les prendre à témoin et de les mobiliser, afin de les impliquer davantage dans la réalisation de projets majeurs comme le NEPAD et le PDDAA, dira t-il en conclusion.



Interactions amicales dans les groupes de travail

Le Cadre pour l'Action Parlementaire peut être téléchargé du site de l'AWEPA [www.awepa.org](http://www.awepa.org)

## Cadre pour l'Action Parlementaire sur le PDDAA

**COTONOU, BÉNIN, 3-4 OCTOBRE 2007**

### PRÉAMBULE

Le développement agricole en Afrique constitue une composante vitale de la réduction de la pauvreté et a été identifié et reconnu dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), qui fut adopté en 2003. Afin d'assurer la réalisation du PDDAA, les parlementaires ont un rôle critique à jouer, aux niveaux national, régional et Panafricain, et cela en coopération et conjointement avec les initiatives des Communautés Economiques Régionales.

**Etant donné** la Déclaration de Maputo sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique lors du Sommet de l'Union Africaine (juillet 2003) où les Chefs d'Etats et des Gouvernements Africains se sont mis d'accord sur la mise en oeuvre du PDDAA en accordant à l'agriculture la priorité maximale et en élevant les allocations du budget pour l'agriculture au minimum de 10% des dépenses publiques totales des pays individuels pour l'année 2008 ;

**Convaincu** de l'importance du Protocole de la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits de la Femme en Afrique (2003), déclarant que les femmes ont droit à des produits alimentaires nutritifs et suffisants, ainsi que les enfants conformément aux textes pertinents. Toutes les mesures appropriées devront être prises afin de faciliter l'accès au terrain pour les femmes et de leur garantir le droit à la propriété, quelle que soit leur situation de famille ;

**Attentif au** Plan d'Action de l'Initiative sur l'Environnement de NEPAD, adoptée par les Chefs des Etats Africains et des Gouvernements lors du Sommet de l'Union Africaine à Maputo (2003) qui fournit un cadre approprié pour l'établissement d'un partenariat solide pour la protection de l'environnement entre l'Afrique et ses partenaires, basé sur les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ;

**Observant** le travail important ainsi que les recommandations de la Proclamation de Cape Town : les Recommandations des « Parlementaires appuyant les Objectifs du PDDAA en défendant les Réussites Agricoles pour l'Avenir de l'Afrique » (mai 2006) qui

identifie les actions qui devraient être réalisées par les différentes parties prenantes, y compris les parlementaires ;

**Se rappelant** les résolutions des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine lors du Sommet d'Abuja sur la Sécurité Alimentaire, le Sommet « du Poisson pour Tous », le Sommet des Engrais en Afrique et le Sommet du Cacao (2006) ;

**Il a été résolu comme suit :**

A la demande de la Commission de l'Union Africaine, conformément à l'appel urgent des Chefs d'Etat, de l'UA, et aligné sur l'engagement de NEPAD et d'AWEPA envers la promotion des actions parlementaires par rapport aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM),

Les Parlementaires qui assistent à la réunion ci-dessus s'engagent à entreprendre une ou plusieurs actions citées ci-dessous et à promouvoir la participation au sens le plus large des autres parlementaires dans lesdites actions.

- *Conférences de Presse Nationales et des Circonscriptions*  
Aussitôt après la rentrée suivant cette réunion et suivant les actions de suivi ultérieures, on accordera des entretiens avec les représentants de la presse et des médias nationaux et locaux afin de renseigner la population sur les développements et événements.
- *Séances Publiques et Parlementaires sur le PDDAA*  
Aussitôt que le programme le permet, il y aura des séances pour renseigner en détail et de façon intégrée et multisectorielle les collègues parlementaires, et d'écouter les points de vue de la société civile et de la communauté internationale sur les recommandations par rapport à la politique agricole.
- *Débat en Comité Permanent sur l'Agriculture et autres Comités de Portefeuille Pertinents*  
Les Participants qui siègent au sein du Comité Agricole au Parlement s'accorderont avec la Présidence sur l'inclusion du PDDAA dans le programme.
- *La Résolution Parlementaire sur un Livre Blanc et sur le financement de l'agriculture*  
Lorsqu'un Livre Blanc actuel sur l'Agriculture n'est pas encore disponible, les Participants le revendiqueront formellement par résolution parlementaire y incluant de porter dès 2009 à 15% la part attribué à l'agriculture.
- *Renforcement des Capacités et Recherches pour assister les Parlementaires*  
Le renforcement continu des capacités pour les parlementaires afin de leur fournir des renseignements mis à jour pour faciliter les débats et discussions ainsi que les prises de décisions bien informées constituent une partie critique du processus de mise en oeuvre du PDDAA et devraient donc être facilités. Les recherches existantes devraient être utilisées pour renseigner le travail du comité et les priorités doivent être identifiés pour des sujets futurs de recherche qui ont trait au travail parlementaire.
- *Le Suivi et l'Evaluation*  
Les partenaires de programme du Programme « Mobilisation des Parlements pour le NEPAD » (MPN) entreprendront un processus continu de suivi et d'évaluation, conjointement avec les initiatives existantes telles que le Mécanisme d'Observation du Secrétariat NEPAD sur les budgets agricoles.
- *Initiatives Collectives des Parlementaires sur l'Agriculture*  
Un appel pour une initiative collective des Comités Parlementaires sur l'Agriculture, le Rôle de la Femme, le Milieu, les Finances (et d'autres Comités si besoin en est) afin de faire des recommandations collectives pour fournir des synergies par rapport à la mise en oeuvre de questions budgétaires, juridiques, des stratégies de réduction de la pauvreté, des projets nationaux de développement, etc.
- *Commission d'Enquête Parlementaire sur la mise en oeuvre du PDDAA*  
Si besoin en est, une Commission d'Enquête sera convoquée (voire en annexe l'exemple Mandat).

## ANNEXE

Mandat – Commission d'enquête  
Parlementaire ou Séance Publique sur le  
PDDAA

Etant donné l'urgence de l'appel des Chefs d'Etat de l'UA pour attirer l'attention immédiate au PDDAA et la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo (DM), il est proposé par la présente qu'une Commission d'Enquête Parlementaire soit établie ayant pour but les objectifs suivants:

- Faire le bilan du Plan de Développement National et/ou la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à la lumière des dispositions de la Déclaration de Maputo et du PDDAA ; s'il y a lieu faire des recommandations pour des ajouts et des modifications ;
- Faire le bilan du Budget National de la perspective du PDDAA et de la DM, faire des recommandations pour des réaffectations si besoin en est, et contrôler les dépenses concrètes du gouvernement sur les programmes qui ont trait au PDDAA ;
- Faire le bilan de la Législation Nationale pertinente et du Cadre de Réglementation de la perspective du PDDAA et faire des recommandations pour de nouvelles initiatives, résolutions et réformes juridiques s'il y a lieu ;
- Surveiller les progrès du gouvernement dans la satisfaction des Objectifs DM, y compris par le biais de questions publiques adressées aux représentants et autorités pertinentes, et faire des recommandations pour des actions accélérées appropriées ;
- Conférer avec les parties prenantes pertinentes envers la création d'un Mécanisme National d'Aperçu par les Pairs sur le PDDAA, impliquant des représentants du gouvernement, du parlement, du secteur privé et de la société civile ;

- Engager et/ou appuyer le développement du dialogue parlementaire sous-régional sur le PDDAA, et les échanges nationaux et régionaux d'expériences et d'enseignements mutuels parmi les autres parlementaires et les experts techniques ;
- Traiter de et avancer des propositions sur le cadre d'une initiative publique d'aide sociale afin de mettre à jour et de renseigner les circonscriptions, les partis politiques, les parties prenantes pertinentes (y compris la jeunesse et les femmes) sur les développements qui ont trait au PDDAA et à la DM ;
- Se lancer dans un dialogue parlementaire avec les collègues dans les pays développés, en vue de renseigner et d'influencer les décideurs par rapport aux politiques internationales agricoles et toute politique commerciale y pertinente ;
- Assurer la ratification du Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme et son adaptation et inclusion dans la législation, les politiques et les budgets, ainsi qu'un bilan des Stratégies de Réduction de la Pauvreté et les Plans Nationaux de Développement de la perspective de la femme.

La Présidence sera assurée par le Président ou un Membre du Comité pertinent au Parlement, et d'autres Membres représenteront les principaux partis politiques au parlement. L'assistance technique sera assurée par AWEPA et les partenaires-experts internationaux et locaux.



Participant	Institution	Participant	Institution
Mr. Moïse C. Mensah	Alliance for a Green Revolution in Africa	Hon. Dr. Ahmed Salik	Assemblée Nationale du Nigeria
H. E. Mathurin Coffi Nago	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Patrick Obahiagbon	Assemblée Nationale du Nigeria
Hon. Dr. André Dassoundo	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Dimeji Bankole	Assemblée Nationale du Nigeria
Hon. Mama Debourou	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Mercy Almona-Isei	Assemblée Nationale du Nigeria
Hon. Amissetou Affo Djobo	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Emma Jime	Assemblée Nationale du Nigeria
Hon. Hele Keke Aholou	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Vicky Katumwa Mukalay	Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo / RFPAC
Hon. Gabriel Tchocodo	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Prof. Dr. Herta Däubler-Gmelin	Bundestag Allemand
Hon. Samou Seidou Adambi	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Brunhilde Irber	Bundestag Allemand
Hon. Augustin Ahouanvoebla	Assemblée Nationale du Benin	Ms. Christine Grube	Bundestag Allemand
Hon. Lazare Sehoueto	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Issifu Lampo	Centre Parlementaire Canadian (CPC)
Hon. Marie-Ange Leroux	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Roel Deseyn	Chambre des Représentants, Belgique
Hon. Desire Vodouon	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Victoria Lynch	Chambre des Représentants du Libéria
Hon. Zepherin Kindjahounde	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Kettehkumuehn Murray	Chambre des Représentants du Libéria
Hon. Jean-Baptiste Edaye	Assemblée Nationale du Benin	Hon. David Saydee	Chambre des Représentants du Libéria
Hon. Edmond Zinsou	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Auwal Ibrahim Musa	Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC)
Hon. Emile Tossou	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Gabriel H. Abebe	Commission Union Africaine (AUC)
Hon. Denis Oba Chabi	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Tony Worthington	Consultant, Consultant Programme Research into Use
Hon. Ismael Tidjani-Serpos	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Khalifah Abacabar Sall	Consultant, AWEPA et Parliamentary Network on the World Bank (PNoWB)
Hon. Celestine Adjanohoun	Assemblée Nationale du Benin	Ms. Sina Eckhoff	Coopération technique allemande (GTZ)
Hon. Olusegun Edmond Latoundji	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Henrik Maihack	Coopération technique allemande (GTZ)
Hon. Daouda Takpara	Assemblée Nationale du Benin	Mr. J.P. Koyo	FAO (Benin)
Mr. Dadegon Comlan	Assemblée Nationale du Benin	Mr. M. Sonou	FAO (Ghana)
Mr. Rene Sounon Koto	Assemblée Nationale du Benin	Prof. Albert Tevoedjre	Nations Unies, Envoyé spécial
Mr. Isaac Fayomi	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Alfa-Niaky Barry	Forum Parlementaires Africains pour le NEPAD et NEPAD Contact Group of African Parliamentarians (NCGAP)
Mr. Modeste Vigan	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Kabirou Moussa	Forum Parlementaires Africains pour le NEPAD et NEPAD Contact Group of African Parliamentarians (NCGAP)
Mr. Mariano Ogoutoulo	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Madeleine Thea	Parlement CEDEAO
Hon. Crian Tabe	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Jean Emmanuel Da Cruz	Parlement CEDEAO
Hon. Isidore Ononconfoun	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Haruna Bayiriga	Parlement de Ghana
Hon. Edmond Agoua	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Kofi Frimpong	Parlement de Ghana
Hon. Justin Agbodjete	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Samuel Addei	Parlement de Ghana
Hon. Clement Houinou	Assemblée Nationale du Benin	Hon. Wycliffe Oparanya	Parlement panafricain, Kenya
Hon. Poulrin Tomanaga	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Emmanuel Afedor	Parlement panafricain, l'Afrique du Sud
Hon. D. Novemou	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Joe Frans	Suède
Hon. Adam Bogie	Assemblée Nationale du Benin	Dr. Abikambi (Ms)	UNFPA
Hon. Bedaye	Assemblée Nationale du Benin	Mr. Pär Granstedt	AWEPA, Secrétaire Général et CEO
Hon. Malehossou Yacoubou	Assemblée Nationale du Benin	Ms. Lydia Maximus	AWEPA, Vice Présidente
Mr. A. Deen Amadou	Assemblée Nationale du Benin	Ms. Nathalie Lasslop	AWEPA, Project & Research Officer
Hon. Dalebar Zozoro Gules	Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire	Ms. Katrin Verstraete	AWEPA Bruxelles, Project Officer
Hon. Mr. Pé Gbairy Mamy	Assemblée Nationale du Guinée	Ms. Gertrude Bamba	AWEPA Kinshasa, Project Officer
Hon. Mrs. Djénabou Sylla Diallo	Assemblée Nationale du Guinée	Mr. Kosi Kedem	AWEPA, Représentant l'Afrique de l'Ouest
Hon. Mrs. Hadja Hawa Bangoura	Assemblée Nationale du Guinée	Ms. Ilona Kaandorp	AWEPA, Project Assistant
Hon. Mr. El Hadj Diao Kante	Assemblée Nationale du Guinée		
Hon. Lanceni Balla Keita	Assemblée Nationale du Mali		
Hon. Mamadou Diawara	Assemblée Nationale du Mali		
Hon. Bourema Dicko	Assemblée Nationale du Mali		
Hon. Abdourramane Diallo	Assemblée Nationale du Niger		
Hon. Amadou Haladou	Assemblée Nationale du Niger		
Hon. Einabou Elback	Assemblée Nationale du Niger		
Mr. Adamou Hamidou	Assemblée Nationale du Niger		



## Colophone

Texte	René Koto Sounon, Mariano Ogoutolou, Moussa Taye, Nathalie Lasslop, Gertrude Bamba, Katrin Verstraete
Edition	Nathalie Lasslop, Katrin Verstraete
Coordination	Ilona Kaandorp
Traduction	Anna Clercq-Roques
Photo	A. Benoit, L.M Koffi
Mise en page	Lena Shafir, <a href="http://www.shafir-etcetera.com">www.shafir-etcetera.com</a>
Impression	Jubels bv

AWEPA International Office  
Prins Hendrikkade 48 -G  
1012 AC Amsterdam  
The Netherlands  
Tel +31 20 5245678  
Fax +31 20 6220130  
E-mail: [amsterdam@awepa.org](mailto:amsterdam@awepa.org)

© AWEPA, 2007



## Autres conférences

C'est sous l'hospice de l'Assemblée Nationale du Bénin et en coopération avec le Bundestag allemand, le Centre Parlementaire Canadien (CPC) et l'AWEPA avec le soutien du Parlement panafricain et du Parlement de la CEDEAO, que ce séminaire a été organisé. SIDA (Swedish International Development Cooperation Agency) et la GTZ (Coopération technique allemande) ont également contribué à la réalisation du séminaire.

Notons que le programme « Mobilisation des Parlements pour le NEPAD (MPN) en vue d'atteindre les OMD » couvrant trois régions africaines (Afrique australe, de l'Est et de l'Ouest), deux autres séminaires régionaux ont également eu lieu en 2007 touchant au NEPAD et à l'agriculture. Le premier a été organisé en Afrique du Sud (17-18 mars) pour l'Afrique australe, et au Kenya (27-28 septembre), pour l'Afrique de l'Est.

Tous les documents y relatifs sont téléchargeables sur le site de l'AWEPA ([www.awepa.org](http://www.awepa.org)) sous la rubrique « Projects » et à la date du séminaire. Les rapports de conférences peuvent être téléchargés sur le site sous la rubrique « Ressources », ou commandés directement.

Un suivi national aura alors lieu en 2008 pour chacun des pays participants.

